LES SYNDICATS ET LE SOCIALISME

Fondation Jaurès



PARTI SOCIALISTE

LES SYNDICATS ET LE SOCIALISME

POURQUOI ?

PARCE que syndicalisme et partis socialistes trouvent leur origine commune dans l'histoire du mouvement ouvrier.

PARCE qu'ils sont la manifestation d'une même volonté d'émancipation de la part des travailleurs.
Mais aussi,

PARCE que leur fonction et les terrains où ils s'insèrent sont différents et ne peuvent être confondus.

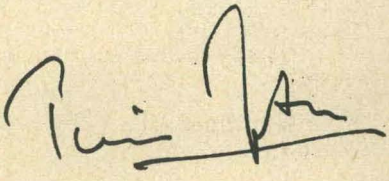
PARCE que l'histoire récente du mouvement ouvrier en France, et en particulier les événements de 1968 ont profondément modifié les conditions de luttes politiques et syndicales.

PARCE que pour les militants socialistes engagés dans ces luttes, le problème du rôle politique du syndicalisme et les rapports entre syndicats et partis sont un problème quotidien.

Le syndicalisme est un phénomène complexe, qui touche des couches sociales nombreuses. Il est impossible de traiter ici de tous les aspects du syndicalisme. C'est pourquoi nous avons choisi de laisser de côté toutes les formes du syndicalisme qui ne concernent pas directement les salariés.

Compte tenu de la diversité des terrains où il s'insère, l'étude du syndicalisme des salariés, dans ses rapports avec le mouvement socialiste et la politique, d'une façon plus générale, est en soi, un problème assez vaste, pour que cette brochure n'aille pas au-delà.

Cela n'exclut évidemment pas que le Secrétariat à la Formation consacre ultérieurement d'autres brochures au syndicalisme des non-salariés : syndicats agricoles, mouvements étudiants, associations professionnelles d'artisans et de commerçants, groupements patronaux.



Pierre JOXE,
Secrétaire National
à la formation.

Cette brochure a été établie par le Secrétariat National à la formation du Parti à partir d'un travail de J.-P. Bachy et avec l'aide d'autres militants.

VOIR SOMMAIRE
AU DOS DE LA COUVERTURE

L'HISTOIRE

Le syndicalisme est en France une composante importante du mouvement socialiste. Analyser les rapports entre syndicalisme et politique, c'est, en effet, dans notre pays, retracer toute l'histoire du mouvement syndical. Au sein de ce qu'on peut appeler « la nébuleuse initiale » du mouvement ouvrier, la distinction des actions proprement politiques, syndicales ou économiques, ne s'est faite que tardivement. De l'anarcho-syndicalisme au mouvement syndical contemporain, la Charte d'Amiens marque un tournant décisif. Il reste que depuis cinquante ans, l'histoire des partis se réclamant du socialisme et celle des organisations syndicales ont été très étroitement liées. Les causes profondes des scissions et des rares réunifications syndicales sont, on le sait, d'abord d'ordre politique.

Mais, au-delà d'un rappel nécessaire du passé, c'est surtout sur les données actuelles du problème qu'il convient d'insister.

(voir, page 17 : « Problèmes d'aujourd'hui »)

QUATRE ETAPES ESSENTIELLES

Etalée sur plus de cent ans, l'histoire des rapports entre le mouvement syndical et le socialisme semble suivre une double évolution, en apparence contradictoires : d'une part, le développement d'un syndicalisme, qui, par sa force même, devient de plus en plus indépendant des organisations politiques ; d'autre part, un accroissement constant des responsabilités politiques du syndicalisme.

On peut distinguer, dans cette histoire, quatre grandes périodes.

I. — Ce qu'on peut appeler la période originelle **du mouvement ouvrier qui s'achève en 1895, avec la création de la C.G.T.**

II. — La période qui se situe entre 1895 et l'adoption de la Charte d'Amiens en 1906.

III. — Celle qui va de 1906 jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. **Cette période est marquée par l'essor considérable du syndicalisme, l'apparition du syndicalisme chrétien, et toute une série de scissions et de réunifications.**

IV. — Enfin la période contemporaine, **avec notamment les événements de 1968, encore tout récents, et dont il est encore difficile d'apprécier toutes les conséquences.**

ADOPTEE EN 1791, LA LOI LE CHAPELIER INTERDIT TOUTE ACTION POLITIQUE ET PROFESSIONNELLE AUX SALARIES

« L'anéantissement de toutes les espèces de corporations, étant l'une des bases de la Constitution françaice, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit...

Les citoyens d'un même état, ou profession, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs...

Si contre les principes de la Constitution, ils faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leurs travaux, lesdites conventions seront déclarées inconstitutionnelles...

Si de telles délibérations, affiches apposées ou lettres circulaires contenaient quelque menace contre les entrepreneurs, tous auteurs, instigateurs ou signataires des actes ou écrits, seront punis d'une amende de mille livres chacun, et de trois mois de prison...

Tout attroupement composé d'artisans, ouvriers, compagnons, ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie ou du travail est tenu comme attroupement séditieux, et comme tel, sera dissipé par les dépositaires de la force publique, et puni selon toute la rigueur des lois... »

Loi Le Chapelier (Extraits).

L'EXISTENCE DE CETTE LEGISLATION REPRESSIVE EXPLIQUE L'AMBIGUITE DES FORMES D'ORGANISATION DU PROLETARIAT EN SES DEBUTS

« Diverses formes d'organisation surgissent dans la clandestinité : des sociétés de résistance, préfiguration tout à la fois de la coopérative et du syndicat. »

Camouflées parfois sous la façade d'une mutuelle, type d'association tolérée, en doublant une mutuelle réellement existante, la société de résistance pourvoit aux secours de grève, au soutien des revendications, aux frais de tracts, brochures, abonnements collectifs aux journaux ouvriers. »

G. CAIRE. *Les syndicats ouvriers.* PUF. 1971. Page 47.

« En France, il s'organise des syndicats ouvriers dans les différentes grandes villes, et ils correspondent ensemle. Ils se limitent à des objets purement professionnels, et ils ne peuvent faire autrement. Ils seraient sans cela supprimés sans façon. Ils se donnent ainsi toujours une sorte d'organisation, un point de ralliement pour le moment où une plus grande liberté d'action sera possible... »

K. MARX. *Lettre à Sorge.* 4 avril 1874.

LES ORIGINES

A l'origine du mouvement ouvrier, les travailleurs se sont tournés d'instinct vers l'idée d'association. Mais les formes prises par ces associations étaient souvent confuses. A la fois coopératives, mutuelles, embryons de syndicats ou cercles politiques, elles ne connaissaient pas la différenciation des tâches qui caractérise le syndicalisme moderne.

Cette confusion s'explique, du reste, par des impératifs très concrets. Faible, et encore peu organisé, le mouvement ouvrier, interdit par la loi, et menacé par les formes les plus diverses de répression, vit alors dans un état de semi-clandestinité. (La loi Le Chapelier déclare illégales toutes les formes de « coalitions », c'est-à-dire tous les groupes organisés en vue d'une pression de type politique ou économique, pour la défense des intérêts de telle ou telle catégorie. Votée en 1791, cette loi, qui avait pour obje tde faire éclater au nom de la libre entreprise, le carcan des corporations de l'Ancien Régime, est restée en vigueur jusqu'en 1864). Aussi, les activités proprement syndicales ou politiques sont-elles souvent dissimulées sous des formes plus anodines : caisses d'entraide, groupements éducatifs, etc.

Avec la loi de 1864 (reconnaissance du droit de grève) et la loi de 1884 (reconnaissance des syndicats), l'assouplissement progressif de la législation rend ces précautions moins nécessaires. De plus, l'essor même du mouvement ouvrier, qui gagne en maturité, rend plus nécessaire une spécialisation des fonctions.

DU MOUVEMENT OUVRIER

**LES LUTTES OUVRIERES,
REVOLUTION DE 1848,
COMMUNE DE 1871,
PERMETTENT LA CONQUETE DE LIBERTES NOUVELLES**

Loi de 1864, supprimant le « délit de coalition ».

Conduit, autant pour des raisons de haute politique que par inclination personelle, à chercher un appui du côté de la classe ouvrière à partir de 1860, l'empereur trouvera l'occasion souhaitée dans l'exposition de Londres en 1862. 183 délégués élus pourront pendant trois mois visiter l'exposition et surtout découvrir le mouvement ouvrier anglais fortement organisé. Les rapports établis au retour constituent de véritables cahiers de doléances dont le Manifeste des soixante, *publié à l'occasion de candidatures ouvrières à des élections législatives partielles, se souviendra très vraisemblablement en réclamant : l'abrogation de l'article 1791 du Code civil suivant lequel le maître était cru sur son affirmation en matière de paiement de salaire, l'abrogation de la loi contre les coalitions, la création de chambres syndicales, l'élargissement de la compétence des sociétés de secours mutuels, la réglementation du travail des femmes, la réforme de l'aprentissage, l'instruction primaire gratuite et professionnelle. La reconnaissance de la liberté de coalition sera traduite dans les textes par la loi du 25 mai 1864 qui, malgré ses limites, devait cependant faciliter l'action ouvrière et permettre la transformation de nombreuses sociétés mutualistes en sociétés de résistance. La revendication de création de chambres syndicales sera reprise par la déélgation très large — 312 ouvriers — constituée par élection à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1867. Une commission ouvrière remit ses vœux au gouvernement qui se prononça en faveur de la tolérance des chambres syndicales. De 1868 à 1870, 67 chambres syndicales se constituent ; les premières fédérations nationales se créent dans les cuirs et peaux et chez les ouvriers du bronze. En 1869 se forme même une chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris, première ébauche de confédération.*

1866 : LA PREMIERE INTERNATIONALE

1870 : CHUTE DE NAPOLEON III

1871 : COMMUNE DE PARIS

Loi de 1884, reconnaissant la liberté d'association syndicale.

La Troisième République, constitutionnellement créée en 1875 et soucieuse d'assurer ses fondements, tente une politique de récupération du mouvement ouvrier. Une première proposition de loi comportant la reconnaissance légale des chambres syndicales déposée en 1876 est ensuite retirée par son auteur ; en 1880 le gouvernement de Jules Ferry rédige un nouveau texte qui, après une série de modifications, deviendra la loi du 21 mars 1884 laquelle apparaîtra aux yeux de Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, comme le meilleur moyen pour cantonner l'action syndicale dans l'effort d'amélioration de la condition humaine et la détourner de la tentation révolutionnaire. Le syndicalisme pourra désormais œuvrer au grand jour.

G. CAIRE. *Les syndicats ouvriers.* PUF 1971.

DANS CES CONDITIONS, LE MOUVEMENT OUVRIER PEUT SE STRUCTURER, SE RENFORCER, SE FEDERER

En même temps que les socialistes s'organisent politiquement au sein de la Première Internationale, créée en 1866, puis de la Seconde, créée en 1889, les divers groupes syndicaux, fédérations professionnelles et bourses du travail, se rassemblent au sein de la Fédération Nationale des Syndicats, de la C.G.T., fondée en 1895.

1895 : NAISSANCE DE LA CGT

SYNDICATS

MAIS LE PROBLEME DES RAPPORTS ENTRE LES PARTIS ET SYNDICATS SE TROUVE POSE

« La Fédération Nationale des Syndicats se déclare sœur de toutes les fédérations socialistes ouvrières existantes, les considérant comme une armée tenat une autre aile de la bataille, ces deux armées devant, dans un moment peu éloigné, faire leur jonction sur un même point pour écraser l'ennemi commun. »

Congrès de Lyon. 1886. Résolution finale.

PARTIS

SYNDICATS ET PARTIS SOCIALISTES EN FRANCE : UN DEVELOPPEMENT PARALLELE ET SIMULTANE

Le problème des relations partis-syndicats est complexe, et il peut être en fait résolu de plusieurs façons. Les solutions adoptées dans les divers pays d'Europe Occidentale par le mouvement ouvrier sont essentiellement différentes.

En Grande-Bretagne, le syndicalisme a été pendant longtemps la seule forme d'organisation du mouvement ouvrier. Ce n'est qu'à une période tardive que les Trade Unions ont créé de toutes pièces un groupement politique, le Labour Party, avec pour objectif précis de faire prévaloir au Parlement un certain nombre de réformes sociales.

Dans les **Pays Nordiques, l'évolution est inverse.** Ce sont les socialistes, d'abord groupés politiquement, qui suscitent la création d'une organisation syndicale, afin de donner au mouvement ouvrier une plus large assise et une dimension de masse.

L'originalité de la France tient à ce que mouvement syndical et mouvement socialiste connaissent un **développement parallèle et simultané.** Ni l'une ni l'autre des deux ailes du mouvement ouvrier français ne peut donc revendiquer antériorité ou prééminance. Et cela explique pour une large part la vigueur des débats qui marquent la période 1900-1905.

DEBATS

La période 1895 — création de la C.G.T., congrès de Limoges — 1905, à la veile du congrès d'Amiens, est marquée par de profonds débats, concernant les rapports que doivent entretenir mouvement syndical et partis socialistes. Dès lors que se constituent des organisations distinctes, se pose en effet le problème de leurs relations. Plusieurs conceptions peuvent être envisagées. Il est important de les analyser car elles marquent aujourd'hui encore profondément le mouvement syndical.

LES THESES EN PRESENCE

● Thèse travailliste :

Elle a peu de succès en France. Le syndicat domine le parti dans la mesure où le parti n'est qu'un outil créé par le syndicat et soutenu par lui, en vue de faire prévaloir, au plan législatif, des mesures favorables aux travailleurs. On sait aujourd'hui quel peut être le poids des Trade Unions dans la vie du « Labour », en Angleterre.

● Thèse guédiste :

D'inspiration marxiste, elle fait, au contraire, du syndicat, la « courroie de transmission » du parti. Le syndicat, organisation de masse, est entraîné et guidé par le parti, socialiste ou communiste, qui est conçu comme l'avant-garde militante et révolutionnaire.

● Thèse social-démocrate :

Elle est défendue en France par Jaurès puis, plus tard, par Léon Jouhaux. Selon celle-ci, parti et syndicat ont un terrain d'action propre, mais doivent s'épauler réciproquement.

● Thèse anarcho-syndicaliste :

Elle comporte deux éléments : d'une part, l'héritage de Proudhon, qui voit dans le socialisme une forme d'autogestion syndicale des unités de production, et la disparition rapide de l'Etat ; d'autre part, un réflexe ouvriériste et unitaire, face aux divisions des idéologues marxistes, ou aux déviations parlementaristes social-démocrates, dont souffrent les partis ouvriers. L'anarcho-syndicalisme est d'abord un repli sur le syndicalisme, perçu comme le seul organe « pur » et « de classe » au service des travailleurs. C'est cette conception qui prévaut au Congrès confédéral de la C.G.T., à Amiens, en 1906.

UNITE

1906 : CHARTE D'AMIENS

I. - POURQUOI LA CHARTE D'AMIENS ?

a) La volonté de **préserver l'unité syndicale** face aux divisions du socialisme politique.

Vers 1898-1900 on compte au moins cinq tendances parmi les socialistes : Parti Ouvrier de Guesde, Parti Socialiste Révolutionnaire de Vaillant, Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire de Allemagne, Fédération des Travailleurs Socialistes de Brousse, parlementaires socialistes n'adhérant à aucun groupement comme Millerand et Jaurès... Ce qui inquiète les militants syndicalistes qui ne veulent pas voir leur organisation se transformer en champ de bataille politique.

b) **Une réaction ouvriériste,** face aux « compromissions » des socialistes avec la démocratie parlementaire.

L'entrée au ministère du Commerce, alors chargé des questions du Travail, de Millerand, dénoncé pour s'associer au général Gallifet, qui fut chargé de réprimer la Commune, est considérée comme la menace d'une politique visant à domestiquer les syndicats.

c) Une réaction contre **les excès de la doctrine guesdiste** visant à subordonner l'action syndicale à l'action politique.

Or, dans la mesure même où le courant guesdiste apparaît à l'époque comme le plus structuré et le mieux organisé sur le plan politique, les responsables et bon nombre de militants de la C.G.T. craignent sa main-mise sur leur organisation.

LUTTE DES CLASSES ET RENVERSEMENT DU CAPITALISME

II. - LE TEXTE DE LA CHARTE D'AMIENS

Méfiance à l'égard des partis, vocation universelle du syndicat, indépendance avant tout, tels sont les traits dominants de la Charte.

« La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat » ;

Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté, *pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.*

En ce qui concerne les organisations, le congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

- La revendication.

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'acrcoissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail ; l'augmentation des salaires, etc.

- La révolution.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, *qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.*

- Le rejet des partis.

Le congrès déclare que cette double besogne. quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs quelles que soient leurs opinions *ou leurs tendances politiques ou philosophiques un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;*

UNE VOCATION UNIVERSELLE ?

Pour le mouvement syndical :

Ce texte très important, puisqu'il est à la fois le **point d'aboutissement** et la conclusion des débats qui marquent à l'époque le mouvement syndical, et qu'il servira de **référence** constante au cours des générations suivantes et jusqu'à aujourd'hui.

— Texte très important également, en ce qu'il marque de façon nette et pour la première fois, la différenciation absolue des fonctions du mouvement syndical, et des partis se réclamant du socialisme.

— Texte très important enfin, parce qu'il permet le développement d'un **mouvement syndical uni.** Sans la Charte d'Amiens, sans doute la C.G.T. aurait-elle beaucoup plus souffert des divisions qui marquent à l'époque le socialisme politique, en dépit du congrès d'unification du Parti Socialiste en 1905.

Pour le Parti Socialiste, créé en 1905.

« Le congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir que par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme ; convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie ; prenant acte de la résolution du congrès d'Amiens qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ; considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes, invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la Confédération du Travail et le parti socialiste. »

Congrès de Limoges - Parti Socialiste, 1906

ET LES PARTIS?

— En affirmant la **vocation universelle** du syndicalisme dans la lutte des classes, et pour le renversement du capitalisme, elle n'est pas sans ambiguité, et sous-estime le rôle décisif des partis pour la conquête du **pouvoir d'Etat,** et l'exercice des responsabilités gouvernementales.

— Si la C.G.T. se développe rapidement au lendemain du congrès d'Amiens sur les bases de la Charte qu'il vient de voter, cette dernière n'empêchera pas ensuite les **scissions,** dont les motifs sont, on le sait, essentiellement politiques.

SOCIALISTES

● **1920 : Congrès de Tours.**
Rupture avec les communistes, qui adèrent à la troisième Internationale, et acceptent les « 21 conditions » fixées par elle.

COMMUNISTES

● **1922 : Congrès de Saint-Etienne.**
1. Ils reprochent aux dirigeants socialistes de la C.G.T. leur ralliement à l'Union Sacrée, pendant la guerre de 1914-1918, trahison, à leurs yaux, des conceptions internationales du mouvement ouvrier.

2. Ils acceptent la 9e condition fixée par l'Internationale « Rouge », en contradiction avec les principes fixés par la Charte d'Amiens.

> *Tout parti qui désire appartenir à la IIIe Internationale communiste doit, systématiquement et avec persévérance, déployer une activité communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'usines, des coopératives et autres organisations de masses d'ouvriers. Il est nécessaire d'organiser, au sein de ces organisations, des cellules communistes qui, par un travail constant et persévérant, devront gagner les syndicats, etc., à la cause du communisme. Au cours de leur travail quotidien, les cellules sont tenues de démasquer partout la trahison des social-patriotes et l'irrésolution du centre. Les cellules communistes doivent être entièrement subordonnées à l'assemblée du parti.*

FRONT POPULAIRE

● 1934 : Signature du **Pacte d'Unité d'Action** entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste, pour faire face aux manifestations d'extrême-droite.
Préparation du programme de Front Populaire.

● 1936 : Victoire électorale du Front Populaire.

● 1936 : **Congrès de Toulouse.** Réunification de la C.G.T.

Un nouveau préambule aux statuts

La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats comme fractions, dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein.

Les syndicats qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses, font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur unité.

Leurs statuts doivent prévoir les moyens de maintenir leur cohésion, le respect des principes admis par les deux délégations et des chartes votées.

Ils assurent le maintien des syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.

Le mouvement syndical, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dansl'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

1936 : CONGRES DE TOULOUSE REUNIFICATION DE LA CGT

La portée du préambule de Toulouse

Il s'agit en fait d'une **synthèse** des deux conceptions opposées du syndicalisme qui sont confrontées depuis 1895. Les premiers paragraphes du Préambule restent dans l'esprit de la Charte d'Amiens, réaffirmant de façon catégorique la nécessité de l'indépendance syndicale. Par contre la suite du texte n'exclut en rien la possibilité de prise de position politique.

Le Préambule de Toulouse suggère **une autre éventualité** qui n'avait encore jamais été envisagée : celle, pour le mouvement syndical, de répondre favorableemnt aux appels qui lui sont adressés par d'autres groupements, « en vue d'une action déterminée », ou de prendre lui-même « l'initiative de ces **collaborations** momentanées ».

Enfin le congrès lui-même condamne très fermement les fractions politiques au sein du mouvement syndical, et proclame l'**incompatibilité des mandats politiques et syndicaux.**

La synthèse réalisée à Toulouse est sans aucun doute le **reflet du climat unitaire** engendré par le Front Populaire. Positif, en ce qu'il permet une réunification syndicale et un essor sans précédent de la C.G.T., le Préambule de Toulouse sera cependant sans lendemain. En 1939, la signatrue du Pacte de non-agression entre l'Allemagne hitlérienne et l'Union soviétique entraîne une nouvelle rupture. Il n'y a pas alors à proprement parler de scission, mais exclusion par la majorité socialisante du Bureau Confédéral des militants et dirigeants communistes. Une fois de plus un **événement politique** extérieur **a des conséquences directes sur le mouvement syndical.** A l'inverse, un rapprochement s'opère à nouveau pendant l'occupation entre les deux courants de la C.G.T., qui se concrétise par les accords dits du Perreux. Réunifiée dans la lutte, la C.G.T. joue dans la Résistance un rôle très important. Mais, après l'euphorie de la Libération, une nouvelle scission se produit.

Du point de vue des rapports entre syndicalisme et politique, le Préambule de Toulouse garde cependant toute son actualité. Il peut, aujourd'hui encore, servir de référence comme base de réunification syndicale.

L'EMIETTEMENT

Les années 1945-1947 sont d'abord marquées par la nouvelle scission de la C.G.T. D'une façon peut-être encore plus évidente que pour les précédentes, cette scission a des causes directement politiques.

Intérieures : la rupture du tripartisme, marquée par l'exclusion des communistes du gouvernement Ramadier.

A la fois intérieures et extérieures : le désaccord sur la contribution des U.S.A. à la reconstruction européenne, dans le cadre du Plan Marshall.

Internationale : avec les débuts de la guerre froide.

Se faisant à chaud, après l'échec des grandes grèves de 1947, et dans un climat agité, cette scission est plus grave que les précédentes. Elle laissera des **traces plus profondes** chez les partisans des deux principales tendances qui s'opposent.

Par rapport aux scissions antérieures, elle marque un renversement de la majorité et de la minorité. Ce sont cette fois les militants socialisants qui s'en vont. Ils constituent en **avril 1948, la C.G.T.-Force Ouvrière,** du nom du journal qui regroupe et exprime les positions de leur tendance.

Créée en 1944, la **Confédération Générale des Cadres** marque de son côté l'apparition d'un syndicalisme catégoriel faisant profession d'apolitisme. Compte tenu de l'affirmation de la C.F.T.C., syndicat chrétien, du choix que fait la F.E.N. de se constituer en fédération autonome, l'éventail syndical de l'après-guerre est marqué par l'**émiettement.** Depuis, rien de décisif n'est encore intervenu qui aille dans le sens d'une simplification de cet éventail.

Les années 50 marquent un certain équilibre, chacune des grandes centrales ouvrières ayant alors son « correspondant » politique. En dehors même des liens P.C.-C.G.T., les rapports sont évidents entre la S.F.I.O. et Force Ouvrière. La C.F.T.C. trouve en outre dans le M.R.P. un prolongement politique non négligeable.

Cet équilibre n'est que provisoire.

— D'une part, la C.F.T.C. affirme son autonomie croissante à l'égard du M.R.P., dont l'évolution politique est contraire à la sienne.

— D'autre part les liens entre la S.F.I.O. et F.O. se font peu à peu moins étroits que dans les premiers temps de la guerre froide.

De son côté, la C.G.C., sous couvert d'apolitisme, cautionne en fait les solutions de troisième force, et son président lui-même n'hésite pas à s'engager résolument à droite en prenant fait et cause pour l'Algérie Française.

UN CAS PARTICULIER : LA FEN

UN CHOIX : L'AUTONOMIE

En 1947, se produit la scission syndicale qui pose aux enseignants le problème du choix entre la C.G.T. et la C.G.T.-Force-Ouvrière. Le Congrès de la F.E.N., en 1948, décide de refuser ce choix qui signifie la scission de la Fédération et de maintenir son unité en refusant provisoirement d'adhérer à l'une des deux Centrales concurrentes : elle choisit ainsi la formule de **l'autonomie provisoire**, en se fixant pour objectif à terme de lutter pour la reconstitution de l'unité syndicale dans une centrale unique démocratique. En même temps, la F.E.N. laisse à ses adhérents le droit d'adhérer librement, à titre individuel, à la Confédération de leur choix. Cette possibilité ne fut utilisée que durant les premières années qui suivirent la scission, les Centrales ayant pris finalement la décision d'interdire la double affiliation. »

L'Enseignement Public,
supplément au n° 7, mars 1970.

LES POSITIONS ACTUELLES DE LA FEN

« Il n'est pas question, au nom d'une indépendance formelle, de nier qu'un accord entre les partis ouvriers serait de nature à faciliter l'unité syndicale, et réciproquement, qu'une absence d'accord rend cette unité plus difficile.

» Mais étant à la fois pour la pluralité des partis politiques, que nous considérons comme une garantie démocratique indispensable (...) et pour l'unité du mouvement syndical, qui est dans sa nature profonde de celui-ci, dans sa raison d'être, nous ne suivrons pas ceux qui ne conçoivent cette unité possible qu'au moment où la gauche sera d'accord sur le plan politique.

» Qui peut avoir l'assurance, en effet, qu'un tel accord serait, cette fois-ci, durable, surtout s'il ne dépassait pas les limites d'un accord électoral ? Et s'en tenir à ce parallélisme n'est-ce pas lier de fait le sort du mouvement syndical à celui des partis politiques, ce que nous refusons, convaincus que nous sommes de l'absolue nécessité de leur indépendance respective sous tous les régimes ? »

J. Marangé, Congrès National F.E.N.,
décembre 1971,

UNE EVOLUTION : LA CFDT

DE LA CFTC A LA CFDT :

Négativement, l'idéologie du syndicalisme chrétien, qui apparaît avec la création de la C.F.T.C. en 1919, se dessine à l'origine par une opposition à la C.G.T. : refus du principe marxiste de la lutte des classes.

Positivement, le syndicalisme chrétien se réfère à l'orientation des encycliques.

Son développement et son enracinement en milieu ouvrier suscite cependant une triple évolution :

- affirmation de l'autonomie à l'égard des Eglises
- affirmation de l'indépendance par rapport aux partis, M.R.P. notamment
- apparition dans la C.F.T.C. d'une minorité favorable à une déconfessionalisation totale.

C'est ce courant qui conduit par Eugène Descamps devient majoritaire et crée en 1964 la C.F.T.C.

UN CHOIX : LE SOCIALISME

Conduit par sa propre logique et favorable au Front Syndical Commun avec la C.G.T., la C.F.D.T. mène de 64 à 70 un effort d'élaboration doctrinale intense. Au Congrès d'Issy-les-Moulineaux, en 1970, la C.F.D.T. opte pour un socialisme fondé sur trois principes : socialisation des moyens de production, planification démocratique et auto-gestion.

LA FIN DE L'APOLITISME

On ne peut plus, aujourd'hui moins que jamais, **concevoir de syndicalisme totalement apolitique,** pour quatre raisons au moins :

● L'accroissement des **responsabilités économiques de l'Etat** amène de plus en plus les Syndicats à se tourner vers les gouvernements pour la satisfaction de leurs revendications. D'où le développement de stratégies où les éléments politiques ont fatalement leur part.

● **Toute revendication,** si limitée soit-elle, au départ, pose des problèmes et **impose des choix politiques.** Pour lutter contre le chômage, ne parle-t-on pas de « politique » de l'emploi ? Que dire alors des revandications en matière de logement, ou de transport, dont on sait le succès croissant ?

● L'orientation et le contenu des revendications présentées par les syndicats supposent la recherche d'une **certaine finalité.** Obtenir tel avantage, oui... mais pourquoi celui-là plutôt qu'un autre, et pour quoi faire ? Aussi, les syndicats sont-ils amenés à se donner des objectifs généraux qui, sans être des programmes, traduisent une certaine philosophie politique.

● Enfin, **le poids des syndicats, en tant que groupes organisés,** disciplinés et nombreux, malgré le faible taux de syndicalisation en France (15 à 20 %), ainsi que les droits qui leur ont été progressivement reconnus, **font d'eux des forces politiques,** par nature, même s'il n'est pas dans leur intention de jouer un rôle spécifiquement politique.

. .mais il subsiste une différence fondamentale entre syndicats et partis...

LE ROLE SPECIFIQUE DES PARTIS

Le rôle spécifique des partis est, en réalité, de choisir des gouvernants, de les sélectionner, pour prendre et occuper le pouvoir. Quelle que soit la conception qu'ils se font de ce dernier, les partis socialistes n'échappent pas à la règle. Or, nul syndicaliste ne dirait, aujourd'hui en France, que son rôle est de gouverner. Sur ce plan, la distinction est nette, au moins pour ce qui concerne le pouvoir d'Etat. Elle l'est moins pour tout ce qui touche aux autres formes du pouvoir, notamment au pouvoir dans l'entreprise. Chez ceux-là même qui parlent « d'autogestion », la fonction qu'ils prêtent au syndicat dans cette perspective reste imprécise. Entre une conception « gestionnaire », rappelant Proudhon, et l'attachement à une mission revendicative et contestataire en toutes circonstances, le choix n'est pas toujours fait.

Le problème des rapports entre syndicats et partis se réclamant du socialisme ne se pose pas en effet dans les mêmes termes en régime capitaliste et dans le cas où ce seraient ces partis qui gouvernent. Car, dans le second cas, il y a en principe communauté d'objectifs, au moins à long terme. Mais jusqu'où les syndicats peuvent-ils aller en ce sens ?

LE SYNDICALISME ET L'ETAT

Pour l'approfondissement de ce chapitre, nous conseillons au lecteur de se reporter au Bulletin de l'OURS n° 7, sur le syndicalisme et l'Etat en France.

PROBLEMES D'AUJOURD'HUI

Fondation Jean-Ja

SYNDICALISME ET SOCIALISME :

Données actuelles ;

Si la situation du syndicalisme en France est aujourd'hui assez largement l'héritière des clivages intervenus juste après la Libération, les conditions de l'action syndicale ont changé et cette évolution n'est pas sans conséquence du point de vue des rapports du syndicalisme et de la politique.

Sur ce plan, la période actuelle se caractérise par une double évidence :

— On ne peut plus aujourd'hui concevoir de syndicalisme totalement apolitique ;

— Les rôles propres des syndicats et des partis restent cependant distincts, et l'autonomie syndicale reste une exigence fondamentale des partisans d'une démocratie socialiste.

DEPASSER LA SIMPLE CONSULTATION

LES SOLUTIONS POSSIBLES

Deux courants essentiels s'affirment aujourd'hui à l'extérieur du monde syndical, sur le problème de la participation du syndicalisme à l'action de la puissance publique.

A la source des deux tendances, deux éléments se retrouvent :

— l'un est la constatation de l'audience accrue du monde syndical, conséquence de la perte d'autorité de la représentation politique,

— l'autre est le postulat selon lequel la participation d usyndicalisme à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique économique et sociale de l'Etat est une nécessité nationale.

Pour les deux tendances le dilemme **contestation-participation** est dépassé, la participation est entrée dans les faits. Pour elles, l'instauration d'un dialogue dépassant le stade de la simple consultation répond à une exigence nationale : Etat, entreprises, syndicats doivent confronter leurs points de vue en permanence.

DEUX TENDANCES ESSENTIELLES

LA THESE DE LA SOLIDARITE

L'une des tendances tend à solidariser gouvernants et gouvernés par une recherche ardente de l'adhésion au niveau du groupement organisé. Gouvernants et gouvernés doivent s'attacher à concourir à l'instauration d'une communauté de destin. C'est la thèse de la solidarité, paradoxalement présumée, plutôt qu'explicitement stipulée, puisque la puissance publique conserve le dernier mot, l'arbitrage du pouvoir politique étant admis comme une nécessité d'Etat.

Ce thème ne s'écarte pas des voies démocratiques traditionnelles ; la **persuasion** en est l'âme, la **communication** et la **rencontre** en sont les instruments. Faudrait-il encore que la puissance publique accepte le dialogue avec ses propres salariés, alors que par tradition elle y répugne.

LA THESE DE L'ENGAGEMENT

L'autre tendance s'exprime en termes économiques. Ses défenseurs ont pour ambition d'aboutir, par la planification, à la société la plus rationnelle possible. Pour parvenir à ce type de société il ne suffit pas que la rationalité des processus soit améliorée par l'emploi des techniques de la prévision, il faut aussi que les comportements des sujets économiques ne se contredisent point et ne soient pas cnotradictoires aux objectifs du Plan, il faut encore qu'au niveau des groupes (Etat, entreprises, syndicats) où se prennent les macro-décisions, soient rendues cohérentes les intentions programmées.

La rationalité économique ne peut donc être préservée qu'en associant les groupes aux décisions économiques de l'Etat. C'est la thèse de **l'engagement** ou de **l'intégration du syndicalisme** dans l'appareil de l'Etat.

LA VOCATION POLITIQUE DES SYNDICATS

LA NATURE DU PROBLEME

« Jamais, sans doute, le syndicalisme ouvrier n'a été l'objet d'autant de sollicitations. Socialistes et syndicalistes ne sont plus les seuls à se préoccuper de son avenir. Hommes politiques, juristes, technocrates, industriels et surtout gouvernement s'interrogent sur la place qu'il pourrait occuper dans l'Etat ou au sein de l'Entreprise et sur ses facultés d'adaptation à l'évolution de la société ou du monde.

Bien que le mouvement syndical ouvrier français ne groupe dans ses différentes formations qu'environ 25 % des salariés, certains n'hésitent pas à le qualifier de « nouveau pouvoir » et affirment, à tout le moins, qu'un processus d'accession du syndicalisme au pouvoir économique est engagé.

Qu'il s'agisse, pour les uns, de préparer l'accession du syndicalisme à la direction du pays ou, pour d'autres, soit de concilier avec lui, soit de le neutraliser, soit encore de le dépersonaliser en l'intégrant, l'intérêt porté par tous au sujet a été rendu plus vif par les événements de mai 1968.

Les modifications intervenues depuis trente-cinq ans, dans la condition des salariés, leur participation à la gestion des entreprises publiques, leur présence au sein de multiples commissions relevant de la puissance publique, portent certes témoignage d'un processus d'accession au dialogue, entre l'Etat sous ses divers aspects, les entreprises et les syndicats, mais il serait téméraire d'en conclure que le syndicalisme ouvrier est en train — si ce n'est pour certains déjà fait — d'accéder au pouvoir économique.

Les clauses de protection en faveur des salariés, insérées dans les conventions collectives, la législation sur les comités d'entreprise, la reconnaissance du droit syndical au sein de l'entreprise, fruits d'un long et difficile combat n'ont nullement ouvert la voie du pouvoir économique aux syndicats ouvriers. Leur participation à la gestion des entreprises nationales, pour spectaculaire qu'elle soit, est plus théorique que réelle.

uQant à la présence de syndicalistes au sein de nombreuses commissions, sa portée ne saurait aller au-delà de l'intérêt généralement manifesté par le Pouvoir à l'égard de l'Administration consultative.

Quelles sont au juste, en effet, la valeur et l'efficacité réelles de l'Administration consultative Si la qualité des travaux qu'elle produit est généralement bonne, l'influence directe de ces derniers sur la conduite de la politique de l'Etat est pour le moins discutée, au point que de nombreux syndicalistes se demandent si cette administration consultative, avec ses nombreuses ramifications (près de 2.000 commissions en comités) n'a pas finalement pour effet, sinon pour objet, d'inhiber le mouvement syndical, en le faisant apparaître à l'opinion comme caution d'une politique sur laquelle, en fin de compte, il n'aura pas été appelé à délibérer.

C'est en fait le problème des mécanismes et des effets pratiques de la participatiaon du mouvement syndical à l'action de la puissance publique qui est ainsi posé. »

RÉFÉRENDUM ET SYNDICATS

UN EXEMPLE : LE REFERENDUM DE 1969 SUR LA REFORME DU SENAT ET DES CONSEILS REGIONAUX

« Contraint par les événements de Mai 1968 à reporter à plus tard son projet, de Gaulle ouvre au printemps 1969 la campagne référendaire. La propagande officielle met en avant la réforme du Sénat et des conseils régionaux, et passe sous silence l'objectif constitutionnel : conférer à de Gaulle les deux pouvoir « qui lui manquent encore, le pouvoir constituant et la possibilité d'organiser sa succession ».

La C.G.T. est la première à prendre position pour un « non » global et politique.

La CFDT se prononce également pour le « non », mais la position de fond à l'égard de la nouvelle assemblée « politico-économico-sociale » ne lève pas toutes les ambiguités. Les positions antérieures de la CFTC, le pari politique de la CFDT en Mai 1968 pour P. Mendès-France, partisan d'une chambre économique (Cf. son livre sur « la République Moderne », Gallimard) ne sont sans doute pas étrangères à cette attitude.

Seule **FO** prend sur le plan syndical une position sans équivoque. C'est au nom de l'indépendance du syndicalisme menacé dans son indépendance par une « entreprise d'intégration » qu'elle se prononce pour un « non » catégorique, fait sans précédent, puisque FO n'a jamais pris parti dans les référendums antérieurs.

> *« Pour ce qui est de l'engagement du syndicalisme dans les responsabilités nationales, le Congrès estime qu'il doit s'arrêter aux frontières du pouvoir législatif et réaffirme qu'en aucun cas, les organisations Force Ouvrière ne sauraient participer à des organismes de type corporatif. »*
>
> *Résolution Finale.* 20e Congrès de Force Ouvrière.

Si le NON des confédérations ouvrières fut unanime, il n'en fut donc pas de même des motivations.

Le NON de la CGT fut explicitement politique.

Le NON de la CFDT implicitement politique.

Le NON de FO spécifiquement syndical, au nom d'une éthique attachée à préserver la personnalité du syndicalisme.

LE SYNDICAT ET L'ETAT

LES POSITIONS SYNDICALES

Un équilibre difficile à tenir entre présence nécessaire et maintien de l'autonomie syndicale...

CGT

« Le pouvoir veut intégrer les syndicats dans l'appareil de l'Etat. Cela veut dire que les syndicats devraient coopérer à l'application de toutes les décisions gouvernementales et cesser d'être en opposition avec ces décisions contraires aux intérêts ouvriers, d'être en quelque sorte un instrument de la politique de l'Etat. C'est là une sujétion que nous n'accepterons pas. »

B. Frachon. **34e Congrès de la CGT.** Mai 1963.

« La CGT longtemps maintenue en dehors des organismes de la Communauté Européenne vient d'y accéder partiellement. C'est le résultat positif d'une longue bataille. Il concourt à favoriser l'évolution de l'unité d'action syndicale en Europe Occidentale. Comme nous l'avons toujours affirmé, nous ne tenons à être présents dans ces organismes, ni pour saboter l'institution, ni pour nous y livrer à la collaboration de classes, mais pour y défendre les intérêts des travailleurs... »

G. Seguy. **Congrès Confédéral de la CGT.** Novembre 1969.

FO

« Nous n'avons pas le droit de laisser prendre des décisions économiques sans que la pression syndicale s'exerce pour les orienter vers des fins sociales et humaines. Qui pourrait croire que notre abstention ne jouerait pas contre les travailleurs ? »

Rapport du 8e Congrès Confédéral de Force Ouvrière. Oct. 1963.

« Le congrès demeure convaincu de la nécessité pour le mouvement syndical d'être représenté partout où sont en jeu les intérêts de la classe ouvrière, mais condamne par contre toute initiative qui aurait pour conséquence de l'engager dans la voie du corporatisme ou de l'absorption, et notamment de la participation des représentants syndicaux à des organismes détenteurs du pouvoir législatif ou exécutif... »

Résolution finale du 8e Congrès Confédéral Force Ouvrière.

ET LES GAUCHISTES !

Le syndicalisme français a toujours été ébranlé par l'existence de courants libertaires ou trotskystes, que ce soit à la CGT ou à Force Ouvrière. En outre, depuis vingt-cinq ans des ouvriers expriment leurs idées non conformistes, notamment dans **la Révolution prolétarienne,** revue syndicaliste révolutionnaire et dans **le Monde libertaire,** mensuel de la fédération anarchiste qui, en 1968, a participé à Carrare (Italie) à la création d'une internationale des fédérations anarchistes.

Depuis plusieurs années aussi, ces militants se heurtent à l'appareil du syndicat, notamment à la CGT où l'organisation et la discipline ne sont pas de vains mots.

Après les grèves de 1968 de nombreux gauchistes ont choisi d'adhérer à la CFDT ou à FO en raison de la liberté qui y règne et de l'existence de structures syndicales moins rigides qu'à la CGT. Mais, fait remarquable, depuis le milieu de 1969, des militants révolutionnaires essaient à nouveau de s'infiltrer dans les sections de la CGT qui, selon eux, est la seule organisation capable de rassembler la classe ouvrière.

Tous insistent cependant sur la nécessité de s'organiser en dehors des syndicats afin d'élaborer une stratégie commune, de se tenir au courant des expériences menées dans les autres entreprises et de pouvoir « **serrer les coudes** » en cas de licenciement ou d'expulsion du syndicat.

Outre les périodiques gauchistes tels que **Lutte ouvrière, les Cahiers de mai** et **Rouge,** qui tirent chacun trente mille exemplaires environ et font notamment le récit des grèves en cours par les grévistes eux-mêmes, une centaine de simples feuilles révolutionnaires sont distribuées irrégulièrement aux portes des usines ou des métros.

Les gauchistes arrivent-ils à convaincre pour autant tous les mécontents ? Il s'en faut de beaucoup. Peu nombreux et divisés, ces travailleurs se sentent souvent isolés. Certains d'entre eux voudraient que « **la classe ouvrière donne naissance à une organisation politique nouvelle** ». Mais ils se heurtent à deux séries d'obstacles. Premier obstacle : impossibilité pour les différentes chapelles, maoïste, trotskyste et anarchiste, de parler un langage commun et de définir une action unitaire.

Deuxième obstacle : « **Les difficultés que les gauchistes rencontrent pour se faire comprendre de la masse des ouvriers. Comme ils le reconnaissent eux-mêmes dans leur presse, ils sont empêtrés dans une phraséologie fumeuse et semblent « des Martiens parlant la langue d'un autre monde. »** Jean-Pierre DUMONT, **le Monde.**

LES COURANTS POLITIQUES AU SEIN DES SYNDICATS

Au-delà des positions de principe sur les rapports entre les syndicats et les partis de Gauche en tant qu'organisations, il est indispensable de donner aux militants une juste appréciation sur l'influence réelle **des divers courants politiques au sein des organisations syndicales. Qu'en est-il des liens entre la CGT et le Parti Communiste ? Quelle est la place des gauchistes dans le mouvement syndical ?**

I. - LA C.F.D.T.

Elle évolue vite. Après avoir franchi le pas de la laïcisation, au congrès de 1964, elle a fait, à son dernier congrès, le choix du socialisme démocratique. Plus politisée au sommet qu'à la base, modérée dans certaines régions, très en flèche dans d'autres, elle subit des influences diverses, Parti Socialiste, PSU, etc. Très attachée à son autonomie, elle est sans doute en revanche l'organisation qui, actuellement, s'efforce le plus d'approfondir le problème de la mission politique du syndicalisme.

II. - FORCE OUVRIERE

C'est sans doute l'organisation qui affirme le plus hautement son indépendance à l'égard des partis. En fait on peut y reconnaître aujourd'hui trois courants principaux :

- un courant socialisant, hérité des liens privilégiés de la centrale avec la SFIO au lendemain de la Libération ;
- un courant gauchisant et anarcho-syndicaliste, très vivace dans certaines fédérations (celle de la chimie, par exemple, avec M. Labi) ou certaines régions (par exemple, la Loire-Atlantique, avec C. Hébert) ;
- un courant qui se veut apolitique, qu'exprime assez bien A. Bergeron, le secrétaire général, dont on peut dire qu'il emprunte un peu son style et ses méthodes au syndicalisme américain.

Les trois courants se rejoignent dans une égale méfiance à l'égard du parti communiste.

III. - LA C.G.T.

« Dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, il ne fait aucun doute que la CGT n'est rien d'autre que le prolongement syndical du PCF. En fait, les choses sont loin d'être aussi simples. Les rapports évidents que la CGT entretient avec le parti communiste sont complexes et mouvants. Ils ne se ramènent pas forcément à des rapports de domination et de subordination. Tout d'abord, la CGT groupe environ 2 millions de syndiqués, c'est-à-dire un nombre d'adhérents six à sept fois supérieur à celui du PCF. Or, le parti groupe lui-même un grand nombre de militants non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants... Dans ces conditions, et dans l'hypothèse la plus large, le nombre des communistes à la CGT ne dépasse certainement pas 12 à 15 %.

Il reste que le PCF est pratiquement la seule force politique organisée au sein de la CGT. De plus, sans être inscrits au PCF, un grand nombre d'ouvriers syndiqués sympathise largement avec le parti communiste et vote pour lui aux élections. Cela donne à la CGT une « coloration » bien particulière qui la distingue radicalement des autres centrales. Mais la CGT groupe aussi de nombreux travailleurs socialistes ou socialisants. »

(A. Barjonet : **La CGT.** Le Seuil, 1968, 190 p.)

LA POSITION DES SOCIALISTES

Engagement politique et engagement syndical étant complémentaires, les socialistes considèrent à bon droit que c'est **un devoir** pour tout militant salarié du Parti que de **s'engager sur le plan syndical.**

Mias les socialistes se refusent, par contre, par **respect pour l'indépendance syndicale,** à inciter les militants à adhérer à telle organisation syndicale plutôt qu'à telle autre. Ce qui fait qu'on trouve des socialistes dans toutes les confédérations (CGT, CFDT, FO) et, à la FEN, dans tous les courants.

Au-delà du principe, qui est essentiel, quels sont les avantages et les inconvénients pratiques d'une telle position ?

Ses inconvénients.

Malgré ses sympathies pour tel ou tel syndicat se réclamant du socialisme démocratique, le Parti Socialiste n'a jamais eu au niveau syndical de relais de l'importance de celui que constitue la CGT pour le Parti Communiste. Si tous les membres de la CGT ne sont pas des communistes, à l'inverse, tous les salariés membres du PC sont à la CGT. La « coloration » spécifique de la CGT vient de ce que les communistes représentent en son sein la seule force politique puissante et organisée. Le PCF doit pour une large part l'influence qu'il a dans les masses ouvrières au relais que constitue pour lui la CGT. Pour le Parti Socialiste, la tâche est plus difficile.

Ses avantages.

La confusion des tâches syndicales et politiques n'est pas sans danger. G. Marchais reconnaît lui-même que dans ce cas, le syndicat risque d'absorber l'essentiel des énergies au détriment des luttes proprement politiques. Cf. Conférence nationale du PCF sur les entreprises. Novembre 1971. C'est un problème que le Parti Socialiste ne connaît pas, n'ayant aucun lien privilégié avec telle ou telle centrale.

La dispersion des militants socialistes dans les diverses organisations syndicales n'est pas forcément une gêne. Cela donne en effet au Parti Socialiste la possibitlité pratique de **diffuser beaucoup plus largement ses idées** et son programme. Ce que le Parti Socialiste perd par l'absence de toute courroie de transmission syndicale, il peut le gagner en **rayonnement.**

Enfin, le fait de regrouper en son sein des militants d'organisations syndicales diverses est un facteur **d'enrichissement idéologique** évident, les militants de chaque syndicat pouvant faire bénéficier le Parti de leur apport propre et de leurs expériences respectives.

Comment vont dès lors s'établir à la base les rapports entre groupes politiques et sections syndicales ?

DANS L'ENTREPRISE ENGAGEMENT SYNDICAL OU "NOYAUTAGE ?"

I. - LES SOCIALISTES ESTIMENT NECESSAIRE DE S'IMPLANTER POLITIQUEMENT DANS LES ENTREPRISES

Le Parti Socialiste affirme la nécessité d'une action politique dans l'entreprise. Ses statuts prévoient l'existence et le développement de sections d'entreprise et de groupes socialistes.

« C'est un pari que nous devons réussir. Si nous n'arrivons pas à faire pénétrer le parti dans la classe ouvrière, nous aurons partiellement échoué même si nous avons par ailleurs de bonnes positions. Etre socialiste c'est s'appuyer sur la classe ouvrière. Le combat socialiste aujourd'hui n'est plus uniquement électoral. La bataille pour le socialisme se mène en permanence dans les usines, les bureaux, les universités et souvent dans la rue. De plus en plus, c'est à travers les luttes sociales, leurs succès ou leurs échecs que les travailleurs découvrent concrètement l'actualité du socialisme. Il faut donc que le parti soit présent dans le maximum d'entreprises et que les militants socialistes s'y battent à visage découvert. »

G. Sarre. *Conférence de presse.* Septembre 1971.

(suite page suivante)

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner au Parti Socialiste

Secrétariat à la formation

12, Cité Malesherbes, Paris 9e

NOM (en caractères d'imprimerie) .....

ADRESSE POUR L'EXPEDITION DES BROCHURES

.....

.....

NOMBRE D'EXEMPLAIRES .....

CI-JOINT C.C.P. ou C.B. de F. .....

(1 F par exemplaire)

II. - PARTIS ET SYNDICATS SE COMPLETENT

CE QUE PENSENT LES SOCIALISTES

« Partis et syndicats ont dans l'entreprise un rôle spécifique, mais complémentaire... »

Dénoncer l'oppression patronale ou administrative, expliquer la lutte des classes, organiser la riposte, développer la pensée socialiste, tels sont les objectifs de la section d'entreprise.

Souvent, ces activités rejoignent celles déployées par les syndicats. En réalité, il ne saurait y avoir conflit ou rivalité.

« Les Socialistes dans l'entreprise. » Brochure du Parti sur les Groupes Socialistes et les Sections Socialistes d'Entreprises.

III. - ... MAIS ILS REFUSENT LA PRATIQUE DU « NOYAUTAGE »...

UN EXEMPLE : la polémique CFDT-PSU, en octobre 1969, sur les groupes politiques et les sections syndicales d'entreprises.

CE QUE REJETTENT LES SOCIALISTES : LA POSITION DU P.S.U.

Rapport à la Direction Politique Nationale du P.S.U.

« Il est nécessaire que, en liaison avec un nombre important de militants, non organisés politiquement, se définissent les orientations syndicales ou sociales qui donnent à la lutte syndicale ou sociale sa pleine signification politique. En d'autres termes, dans les secteurs de lutte prioritaires, aujourd'hui la production industrielle, l'agriculture et l'enseignement, auxquels il faudra sans doute ajouter d'ici peu la santé, les militants du P.S.U. devraient être capables de définir les axes de lutte (contrôle, organisation collective des travailleurs) répondant aux préoccupations d'une large base et compatibles avec l'orientation générale du parti.

LA POSITION DE LA C.F.D.T.

« Un examen attentif du rapport montre malheureusement que, malgré la déclaration d'intention sur l'autonomie des organisations de masse, vous concevez le rôle des militants politiques dans les entreprises et dans les organisations de masse, d'une manière qui n'est pas essentiellement différente de celle décrite par Lénine et appliquée subrepticement par le parti communiste français.

Edmond Maire. « Le Monde », 28-10-69.

LES SYNDICATS ET LE PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

Si, comme le dit la Constitution elle-même, le rôle spécifique des partis est « de concourir à l'expression du suffrage », l'élaboration de programmes à destination de l'opinion publique est une de leur tâche essentielles.

Dans la mesure où leur objectif réel est de conserver la société telle qu'elle est, les partis de droite ont toujours accordé peu d'importance aux programmes.

Dans la mesure, au contraire, où ils se proposent de transformer la société, les partis de Gauche doivent expliciter leurs propositions, pour gagner la confiance de l'opinion.

Dans l'élaboration du programme de la Gauche, quel peut être le rôle des syndicats ? Jusqu'o ùpeuvent-ils, jusqu'où sont-ils décidés à aller ?

CFDT

« La dimension politique des revandications conduit le syndicalisme à se concerter avec les organisations politiques... »

« Si la C.F.D.T. est indépendante des partis, groupements et formations politiques, elle n'a jamais préconisé l'apolitisme. Rappelons que l'indépendance syndicale implique le refus de subordonner l'orientation du syndicalisme à celle d'un parti, ou d'une coalition de partis, qui aspirent au pouvoir, ou qui l'assument déjà. Mais l'indépendance syndicale c'est aussi la capacité de juger les événements et les situations politiques, ce qui implique la définition d'une politique syndicale qui permette au syndicalisme de se placer au même niveau d'égalité intellectuelle et morale que les partis.

La dimension politique des revendications conduit le syndicalisme à se concerter avec les formations politiques qui partagent les mêmes objectifs de lutte, afin de situer les revendications globales dans une perspective de transformation de la société. Toute action de classe est à la fois politique et syndicale. La C.F.D.T. n'a jamais placé le syndicalisme au-dessus du politique. Mais ellea toujours considéré que le syndicalisme, compte tenu de sa nature et des intérêts qu'il défend, était à la base de la conscience de classe des travailleurs... »

E. Descamps,
Rapport d'Activité, *Congrès Confédéral, Issy-les-Moulineaux, mai 1970.*

CGT

« Le soutien des syndicats est nécessaire à une politique de progrès. »

Prenant la parole au congrès des fonctionnaires CGT, M. Krasucki, secrétaire confédéral, a notamment déclaré en parlant du programme de la gauche :

« Nous ne voulons pas d'un retour aux errements d'autrefois. Les expériences Wilson en Grande-Bretagne, Brandt en Allemagne et Nenni en Italie constituent un exemple de ce qu'il ne faut pas faire. (...) Le progrès est réel, a déclaré M. Krasucki, et nous sommes dans la bonne voie. Mais il est nécessaire de poursuivre l'action pour aller plus loin dans la voie de l'union des forces de gauche, et notamment pour parvenir au programme commun de gouvernement, élaboré en commun par les partis et les syndicats, que réclame la CGT. »

« Pour la gauche entière, a dit encore M. Krasucki, le soutien des syndicats est nécessoire à l'accomplissement d'une politique de progrès. »

« Au moment où l' « après-gaullisme » constitue, dans tous les milieux, le principal sujet de préoccupation, il serait bien étrange que la CGT s'en désintéresse et n'opte pas pour une solution de rechange conforme aux intérêts des travailleurs.

C'est pourquoi nous avons pris contact avec les partis de gauche, qui auront, demain, la charge d'assurer la direction des affaires publiques, non pas pour leur offrir inconditionnellement nos services, mais pour connaître leurs intentions, leur exposer les nôtres et examiner la possibilité d'une coopération sur des objctifs déterminés dans l'immédiat et pour l'avenir.

« Le Monde », Février 1968.

SYNDICATS ET PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

FO

« Aux politiques de prendre leurs responsabilités. »

Le Syndicalisme réclame toute sa place, mais rien que sa place. Il n'entend pas se substituer à ceux qui détiennent pouvoirs législatif et exécutif.

Nécessairement organisé au niveau des entreprises, services administrations, en vue de la défense des intérêts professionnels et moraux des travailleurs, le Syndicalisme prouve cependant, dans ses recherche et réalisation de réformes, sa puissance créatrice de droits nouveaux applicables à l'ensemble des salariés.

Le Syndicalisme ne peut toutefois prétendre prendre en charge toutes les amitions des salariés au point d'être le seul creuset de la Société où s'affronteraient inéluctablement et confusément pouvoir et subordination, revendications et contraintes, individu et collectivité.

Rejetant ces deux conceptions, le Syndicalisme doit faire valoir ses objectifs, tout en laissant aux organismes de décision habilités la responsabilité politique des choix qu'il doit s'efforcer de faire correspondre à ses propres ambitions et solutions.

« Le syndicalisme dans la société ». Résolution Finale. Congrès FO. Novembre 1971.

CE QUE PENSENT LES SOCIALISTES



Tirant les leçons de l'expérience, les socialistes considèrent que le passage au socialisme en France ne peut se faire qu'à deux conditions :

1. L'élaboration d'un contrat **proposé à l'opinion, entre les forces politiques de Gauche, décidées à réaliser le programme de transition qu'elles auront mis au point.**

2. L'existence dans le pays d'un large soutien populaire, **capable de faire échec aux manœuvres de la réaction, cherchant à paralyser la Gauche et à l'empêcher de mette en œuvre son programme.**

Dans la mesure où elles sont représentatives des travailleurs ,les socialistes ne sauraient se dispenser de consulter **régulièrement et systématiquement les forces syndicales qui se donnent aussi pour objectif l'abolition du régime capitaliste et la transformation sociale. Par leur apport, ces dernières peuvent contribuer de façon essentielle à** l'enrichissement **du programme socialiste, puis du programem commun de toute la Gauche.**

DEMAIN ?

I. - LA POSITION DE LA C.G.T.

« Une évolution sensible par rapport aux conceptions traditionnelles des communistes... »

M. Séguy (C.G.T.) : le rôle des syndicats ne sera pas fondamentalement changé dans une société socialiste.

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire communiste « la Marseillaise-Dimanche », M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a précisé le rôle que continueraient à jouer, selon lui, les syndicats dans un Etat « devenu socialiste ».

« Ce rôle ne sera pas pour autant fondamentalement changé. Ils (les syndicats) devront toujours défendre les intérêts des travailleurs, mais leur action s'exercera dans des conditions tout à fait différentes, elle pourra être réellement constructive, et à ce moment-là, la participation des syndicats à l'édification de la nouvelle société prendra sa pleine signification. »

« Pour qu'il puisse en être ainsi, a conclu M. Séguy, il est nécessaire que le régime socialiste respecte le libre exercice du droit syndical, y compris le droit de grève, et que l'action syndicale s'exerce en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat et des partis politiques qui détiendront le pouvoir. »

« Le Monde », *1er décembre 1970*

II. - LA C.F.D.T. : UNE POSITION INTERMEDIAIRE

« Pour de nouveaux types de rapports. »

Il convient d'abor d'imaginer entre les organisations syndicales non communistes et les forces politiques de la gauche non communiste de nouveaux types de rapports qui permettent des échanges fructueux entre les unes et les autres. Il n s'agit pas bien sûr de faire des premières les courroies de transmission des secondes, ni des secondes les domestiques des premières. Mais il s'agit qu les unes et les autres, prenant conscience de leur communauté de destin et surtout de la convergence de leurs préoccupations essentielles.

André Jeanson, Président de la C.F.D.T.

III. - LA POSITION DE LA C.G.T.-FORCE OUVRIERE

« Une autonomie absolue par rapport aux pouvoirs, dans la tradition de la Charte d'Amiens. »

La nature du syndicalisme est d'un pouvoir autonome qui se distingue autant de ceux qui détiennent le gouvernement que de ceux qui aspirent à le conquérir. Nous formons une organisation de gouvernés décidés à se faire respecter et écouter par les gouvernants quels qu'ils soient. Nous ne saurions prendre envers ces gouvernants d'autre engagement que celui de contester leurs projets et leurs actes chaque fois qu'ils ne seraient pas conformes aux aspirations légitimes des travailleurs salariés.

Telle est notre doctrine.

R. Felce,

Secrétaire Confédéral de la C.G.T.-F.O.

LES SYNDICATS EN REGIME SOCIALISTE

QU'EN PENSENT LES SOCIALISTES ?

Définir le rôle du syndicalisme dans une société socialiste, c'est déjà définir le modèle de société socialiste qu'on entend promouvoir.

Le socialisme crée des conditions nouvelles à l'action syndicale, puisqu'il concrétise en principe l'un des objectifs globaux que se fixe le syndicalisme : l'abolition du régime capitaliste. Pour autant, le socialisme ne supprime pas la nécessité de l'action syndicale. Le socialisme ne sauriat être en effet une société figée et bureaucratisée.

Lorsqu'ils parlent de « société pluraliste », les socialistes signifient que la suppression totale ou partielle de l'appropriation des moyens de production ne supprime pas pour autant les tensions sociales.

Le syndicalisme, à qui les socialistes au pouvoir reconnaîtraient enfin un droit de cité plein et entier, doit donc garder sa vocation critique. **Porteur des revendications des salariés, et représentatif de leurs intérêts, le syndicalisme est un organe d'**expression des préoccupations de la base, **et un moyen de** contrôle des décisions **prises à quelque niveau que ce soit.**

Le socialisme dans la liberté ne peut se concevoir sans un maintien total, voire un renforcement de l'autorité **et de** l'autonomie **du mouvement syndical. Il est intéressant de voir que sur ce point, et malgré des différences de tonalité encore sensibles, une évolution s'est faite et qu'une certaine convergence se manifeste au niveau des grandes centrales syndicales.**

BIBLIOGRAPHIE

1) **Publications du Parti :**
   - — Les socialistes dans l'entreprise (0,50 F).
   - — Documentation socialiste n° 2 (gratuit).

2) **Autres publications :**
   - — « L'action syndicale », numéro spécial. « Après-demain » (27, rue J.-Dolent, Paris-14e) (6 F franco).
   - — « Le syndicalisme dans le monde » (P.U.F., Que sais-je ? — N° 356).
   - — A. Bergeron. Force Ouvrière (Editions de l'Epi).
   - — E. Descamps, E. Maire... La C.F.D.T. (Seuil, Coll. Politique).
   - — A. Barjonet. La C.G.T. (Seuil, Coll. Politique).

BULLETIN DE COMMANDE PAGE 25

SOMMAIRE

page

Historique du mouvement syndical 3
Les oriignes 5
Partis et syndicats 7
La charte d'Amiens 9
Le Congrès de Toulouse 13
L'émiettement 14
Les problèmes syndicaux aujourd'hui 17
La vocation politique des syndicats 19
Le syndicat et l'Etat 21
Les courants politiques au sein des syndicats 23
LES SOCIALISTES DANS L'ENTREPRISE 25
Les syndicats et le programme commun de la gauche 27
Demain... 30
Bibliographie 31

Cette brochure est la première de la « série fondamentale ». Elle sera complétée par une analyse des rapports entre les syndicats et le pouvoir économique.

Elle peut être commandée au Secrétariat National à la Formation du Parti,

12, Cité Malesherbes, Paris-9e

Prix : 1 F franco de port

Bulletin de commande page 25

D'autres brochures de cette même série sont en préparation :
— L'histoire du mouvement ouvrier
— L'histoire du parti socialiste
— Le vocabulaire économique
— L'Atlas des relations internationales

Supplément au n° 2 de « La Documentation Socialiste ».

I.M.B., 15, rue du Louvre, Paris-1er